

2017-02-06

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ PIKE RIVER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi le 6 février deux mille dix sept à dix neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Sylvie Jeannotte, Marianne Cardinal, Hélène Campbell et messieurs les conseillers Jean Asnong et Stephan Duquette.

Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.
La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.
Absence: La conseillère Julie Fontaine

OUVERTURE : 19h30

2017-040

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 FÉVRIER 2017

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté en retirant les points suivants:

ADMINISTRATION M) Appui municipalité de St-Urbain Premier

INCENDIE A) paiement facture de janvier 2017; G) Autorisation de paiement/ Directeur / déc. 2016 et

H) Autorisation de paiement / Directeur / janvier 2017 et que le point : Affaires nouvelles reste ouvert.

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 6 février 2017
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Adoption du procès verbal du 9 janvier 2017
6. Suivi des procès verbaux du 9 janvier 2017
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi

8. ADMINISTRATION

- A) Prix / impression / Pochette cahier d'accueil
- B) Pris / impression / 1ère feuille Écho de la Rivière
- C) Adoption de la Politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public
- D) Avis de motion / règlement 15-1216 / art 5 / taux de taxation 2017 # 09-0217
- E) Avis de motion / taux de taxation #10-0217 / Entretien chemin Larochelle et Payant
- F) Liste des membres du conseil/ comités divers
- G) Autorisation de passage CCLACC / samedi 10 juin 2017
- H) Société d'Agriculture de Missisquoi / Contribution 2017
- I) Appui Municipalité de Saint-Armand / Rocher: Nigger Rock/ **RETIRÉ**
- J) Nomination 2017 / bénévoles CABBE
- K) Appui au projet de loi C-323
- L) Renouvellement commissaire à l'assermentation DG
- M) Appui Municipalité Saint-Urbain Premier / **RETIRÉ**

9. VOIRIE/COURS D'EAU

- A) Offre de services REGES / GESTIM
- B) MTQ: PAERRL

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- A) Avis de motion Règlement 02-0217 / Ajout usage zone C2
- B) Adoption du règlement 02-0217 / Ajout usage zone C2

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- A) Paiement facture/ janv 2017 / **RETIRÉ**
- B) Paiement final / facture nouveau camion
- C) Autorisation d'achat de vente sur Kijiji / Ford 1994
- D) Autorisation d'achat véhicule SURVIMobile
- E) Autorisation d'achat d'un défibrillateur

- F) Autorisation d'achat de boyaux
- G) Autorisation de paiement / Directeur déc. 2016/ **RETIRÉ**
- H) Autorisation de paiement / Directeur / janv 2017 / **RETIRÉ**

12. LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE

- A) Demande accès internet

13. HYGIÈNE DU MILIEU

- A) Paiement facture / Travaux Excavations Giroux

14. FINANCES ET IMMOBILISATION

- A) Autorisation remboursement / dépôt de garantie / NOPAC
- B) Autorisation remboursement sommaire DAS 2016
- C) Adoption montant QP 2017 MRC et autorisation de paiement

15. BÂTIMENT / HÔTEL DE VILLE

- A) Air climatisé

16. CORRESPONDANCES

17. RAPPORT DES INSPECTEUR / POUR INFO AUX MEMBRES DU CONSEIL

18. APPROBATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER / DG

19. APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / JANVIER 2017

20. ADOPTION DES COMPTES / JANVIER 2017

21. AFFAIRES NOUVELLES

22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS / 30 MINUTES

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Durée 10 minutes

Début : 19h34

Fin : 19h34

Aucune question

2017-041 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le procès verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit adopté

tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

SUIVI DES PROCÈS VERBAL

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi des procès verbal du 9 janvier 2017.

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI

- 13 fév. /Lancement Espaces Bureaux / CLD
- 16 fév. / Rencontre information / Internet haute vitesse dans BM
- 27 fév. / Rencontre DG / parrainage / chien dangereux
- 24 avril / AGA du CLD à Bromont

ADMINISTRATION

2017-042 PRIX IMPRESSION / Pochette Cahier d'Accueil

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'impression et la fourniture de pochette de présentation:

CONSIDÉRANT un prix de la part de:
TRANSCOPIES (100 copies) 0.96\$/ unité
SUR DEL (100 copies) 2.98\$/ unité

Il est proposé par **Jean Asnong**,
appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil autorise l'achat de 100 pochette de présentation auprès de Transcopies au coût de 95.50\$ + taxes.

ADOPTÉ

2017-043 PRIX IMPRESSION / 1ÈRE FEUILLE / BULLETIN / ECHO DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'impression et la fourniture de la 1ère feuille pour l'envoi du bulletin L'Écho de la Rivière;

CONSIDÉRANT un prix de la part de:
TRANSCOPIES (1000 copies) ___\$/ unité
SUR DEL (1000 copies) 0.27\$/ unité

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,
appuyé par **Jean Asnong**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil autorise l'achat de 1000 feuilles avec filigrane pour le bulletin L'Écho de la Rivière auprès de SurDel au coût de 266\$ + taxes et des frais de +/- 45\$ pour le graphisme.

ADOPTÉ

2017-044 ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC

CONSIDÉRANT qu'une Politique relative à l'entretien de certains chemins privés doit être rédigée et adoptée pour établir des mesures quant à l'entretien des chemins privés sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal de Pike River adopte la Politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public en date du 6 février 2017.

ADOPTÉ

2017-045 AVIS DE MOTION / MODIFICATION APPORTÉE AU RÈGLEMENT #15-1216 / TAUX DE TAXATION 2017 / # 09-0217

Avis de motion est donné par **Jean Asnong** qu'il ou en son absence un membre du conseil présentera à une séance ultérieure un nouveau règlement imposant les taux de taxation 2017.

2017-046 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT # 10-0217 / ENTRETIEN CHEMINS LAROCHELLE ET RUE PAYANT

Avis de motion est donné par **Hélène Campbell** qu'elle ou en son absence un membre du conseil présentera à une séance ultérieure un règlement décrétant l'entretien du chemin Larochelle et rue Payant pour l'imposition d'une tarification.

2017-047 ADOPTION LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL AUX COMITÉS

Il est proposé **Sylvie Jeannotte**,
Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Municipalité de Pike River adopte cette liste de la nomination des membres du conseil aux comités suivants:

LES COMITÉS ET SES MEMBRES

FÉVRIER 2017

1. **SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE
HYGIÈNE DU MILIEU- ENVIRONNEMENT**
(Maire, 2 conseillers (ères) et 1 substitut)
 - Martin Bellefroid
 - Jean Asnong
 - Hélène Campbell
 - Stephan Duquette (substitut)

2. **LOISIRS – CULTURE – TOURISME- MÉDIATHÈQUE**
(3-4 conseillers (ères))
 - Sylvie Jeannotte
 - Julie Fontaine
 - Marianne Cardinal
 - Stephan Duquette

3. **VOIRIE – COURS D’EAU**
(3 conseillers (ères) et maire)
 - Martin Bellefroid
 - Jean Asnong
 - Hélène Campbell
 - Stephan Duquette et Julie Fontaine (substitut)

4. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
(Maire, 3 conseillers (ères))
 - Martin Bellefroid
 - Sylvie Jeannotte
 - Jean Asnong
 - Marianne Cardinal
 - Hélène Campbell (substitut)

5. **FINANCES ET IMMOBILISATIONS / BUDGET**
 - Martin Bellefroid
 - Jean Asnong
 - Julie Fontaine
 - Sylvie Jeannotte
 - Marianne Cardinal
 - Hélène Campbell
 - Stephan Duquette

ADOPTÉ

2017-048 **AUTORISATION DE PASSAGE CCLACC / SAMEDI 11 JUIN 2016**

CONSIDÉRANT une demande de la part du comité organisateur du Circuit Cycliste du Lac Champlain (CCLACC) pour l’utilisation de notre réseau routier pour le tracé de l’événement du 10 juin 2017;

Il est proposé **Jean Asnong**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l’unanimité des conseillères et conseillers présents::

Que le conseil municipal de la Municipalité de Pike River autorise l’utilisation du réseau routier municipal lors de la 10^e édition de l’événement du Circuit Cycliste du Lac Champlain (CCLACC) le samedi 10 juin 2017.

De nommer M. Andrew Monette, du service des incendies de Saint-Armand/Pike River relatif à la sécurité.

De prendre en considération que la circulation est plus dense sur la route 133 depuis l’ouverture de l’autoroute 35.

ADOPTÉ

2017-049 **SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT une demande de la part de la Société d'agriculture de Missisquoi pour une contribution 2017 pour leurs événements;

CONSIDÉRANT un montant alloué de 200\$ au budget 2017;

Il est proposé par **Marianne Cardinal,**

Appuyé par **Hélène Campbell,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 200 \$ pour l'année 2017 pour les activités Exposition Agricole de Bedford et Auto Fest.

ADOPTÉ

2017-050 **HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2017 / CABBE**

CONSIDÉRANT une soirée organisée par le Centre d'action Bénévole de Bedford et Environs inc pour rendre hommage à un bénévole de notre communauté;

CONSIDÉRANT que la municipalité rendra hommage à un ou plusieurs de ses bénévoles;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Sylvie Jeannotte,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal nomme Madame Lise Chagnon et Madame Stella Bellefroid bénévoles de l'année 2017 et les invitent au souper spectacle organisé par le CABBE le samedi 22 ou 29 avril 2017 à la soirée Hommage aux bénévoles 2017.

Que la municipalité réserve une table de 8 personnes au montant de 200\$.

ADOPTÉ

2017-051 **APPUI /PROJET DE LOI C-323 / CONSERVATION DU PATRIMOINE**

CONSIDÉRANT que ce projet de loi C-323 vise à mettre en place un crédit d'impôt de 20% applicable aux travaux de réhabilitation d'édifices patrimoniaux désignés;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi est de préserver notre patrimoine construit en le sauvegardant pour les générations à venir ;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal appuie le projet de loi C-323 et demande appuie auprès de nos députés régionaux.

ADOPTÉ

2017-052 **RENOUVELLEMENT COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION / DG**

CONSIDÉRANT que la période de la directrice générale en tant que commissaire à l'assermentation prend fin le 10 février 2017;

CONSIDÉRANT que cette nomination est un service utile au sein de la municipalité de Pike River;

Il est proposé par **Jean Asnong**

Appuyé par **Hélène Campbell,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal renouvelle le titre à Mme Sonia Côté, directrice générale en tant que commissaire à l'assermentation pour la période du 10 février 2017 au 10 février 2020 et de défrayer les coûts de 38.50\$.

ADOPTÉ

VOIRIE / COURS D'EAU

2017-053 **OFFRE DE SERVICES GESTIM / APPLICATION DU REGES**

CONSIDÉRANT une demande de la part de la firme GESTIM pour une rencontre d'offre de service pour répondre aux exigences de la MRC pour l'application du Règlement REGES sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme actuel ne pourra répondre à ses exigences dans le cadre du travail régulier;

Il est proposé par **Hélène Campbell,**

Appuyé par **Stephan Duquette**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:
Que ce conseil municipal de Pike River demande une rencontre avec la firme GESTIM pour connaître les coûts reliés à cette offre. **ADOPTÉ**

207-054 REDDITION DES COMPTES / PAERRL 2016

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 40 361\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;
ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2; conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

ADOPTÉ

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

La conseillère Marianne Cardinal ne participe pas aux délibérations et se retire de la table du conseil déclarant un intérêt.

2017-055 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 02-0217 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 05-0813 / AJOUT USAGE / AMÉNAGEMENT PAYSAGER ZONE C2

Avis de motion est donné par **Sylvie Jeannotte** qu'elle ou en son absence un membre du conseil présentera à une séance ultérieure un règlement afin d'ajouter l'usage aménagement paysager dans la zone C-2.

2017-056 ADOPTION DU 1ER PROJET RÈGLEMENT 02-0217 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGL. ZONAGE 05-0813, AFIN D'AJOUTER L'USAGE *AMÉNAGEMENT PAYSAGER* # 02-0217 DANS LA ZONE C2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pike River a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages sur son territoire;
CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;
CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 592, route 133, localisée dans la zone C-2, ont fait la demande de modification au règlement de zonage afin de conformer un usage dérogatoire existant sur leur propriété;
CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif en Urbanisme, s'est montré favorable à l'ajout de l'usage d'aménagement paysager dans la zone C-2;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:
d'adopter le règlement numéro 02-0217.

ARTICLE 1: Dispositions déclaratoires

- 1.1 Le présent règlement s'intitule *Règlement modifiant le règlement no. 05-0813 intitulé règlement de zonage*, afin d'ajouter l'usage aménagement paysager dans la zone C-2.
- 1.2 Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

1.3 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: Dispositions du règlement

2.1 L'alinéa F) 1. à l'article 4.3 est abrogé et modifié afin d'ajouter aménagement paysager à l'usage F1 et se lit comme suit:

F) Les établissements axés sur la construction et le transport, soit:

1. *Entrepreneurs en construction, en excavation, en aménagement paysager, en voirie*

2.2 *La grille des usages et constructions autorisés à l'article 5.7 alinéa b) Zones commerciales C du chapitre 5 – section 3 est modifiée dans la grille en annexe par l'ajout d'un X*(10) vis-à-vis la catégorie F.1 et un renvoi (10) est ajouté ainsi qu'une mention dans les usages spécifiquement autorisés : Seul l'usage entreprise en aménagement paysager est autorisé. Voir les dispositions particulières applicables à l'aménagement paysager à l'article 15.18.1 pour la zone C-2.*

2.3 *Le chapitre 15 sur les dispositions particulières relatives à certains usages, construction ou ouvrages est modifié afin d'ajouter la section 18, article 15.18.1, sur l'aménagement paysager et se lit comme suit :*

Section 18

15.18.1 AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Dans les zones où il est spécifiquement autorisé, l'aménagement paysager est permis. Les conditions suivantes doivent être respectées pour cet usage :

- a) Les dispositions relatives à l'entreposage extérieur à l'article 6.4 doivent être respectées
- b) L'exercice de cet usage doit se faire sur une superficie maximale de 2500m²
- c) L'équipement et l'entreposage relatifs à l'usage ne doivent pas être visibles des voies de circulation

ARTICLE 3 Dispositions finales

3.1 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être convenue au plan d'urbanisme.

3.2 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Pike River, le 6 février 2017.

Martin Bellefroid
Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté
Sonia Côté, directrice générale

AVIS DE MOTION: 6 février 2017
ADOPTION 1er projet: 6 février 2017
Assemblée de consultation: 6 mars 2017
ADOPTION: 6 mars 2017
AFFICHAGE: 9 mars 2017

La conseillère Marianne Cardinal reprends son siège de la table du conseil

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

RETIRÉ 2017- PAIEMENT FACTURE : SORTIES DES POMPIERS
SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER /JANVIER 2017

2017-057 PAIEMENT FINAL FACTURE : MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND
ACHAT DU NOUVEAU CAMION

ATTENDU la réception de la facture # CRF 1600073 de la municipalité de Saint-Armand pour le partage des coûts de l'achat du nouveau camion au montant de 135 012.71\$
ATTENDU des frais supplémentaires pour des ajouts et retraits pour certains équipements d'un montant de 2 512.94\$;

ATTENDU un versement de l'ordre de 100 000\$ (résolution 2017-026);

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise le paiement final de la facture CRF 16 000073 d'un montant de **37 525.65\$** à la Municipalité de Saint-Armand pour l'achat du nouveau camion autopompe.

ADOPTÉ

2017-058 AUTORISATION DE VENDRE / CAMION FORD 1994
SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la vente du camion Ford 1994 du service des incendies Saint-Armand/Pike River et de l'inscrire sur les sites WEB Kijiji et LesPacs au montant de 10 000\$.

ADOPTÉ

2017-059 AUTORISATION D'ACHAT VÉHICULE SURVIMOBILE
SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise l'achat d'équipement SURVI-véhiculaire de CAUCA au montant de 4 000\$ payable sur 2 ans pour la licence d'utilisation et de 3 000\$ pour les 2 tablettes pour un montant de 5 748.75\$ (taxes incluses), installation en sus et ceci pour le service des incendies Saint-Armand/ Pike River.

ADOPTÉ

2017-060 AUTORISATION D'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR
SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues pour un défibrillateur soit :

SOS Technologies : 4 014.93\$;

Formation R.C.R. RF senc : 5 018.67\$;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un défibrillateur au montant de 4 014.93\$ (taxes incluses) chez SOS Technologies et ceci pour le service des incendies Saint-Armand/ Pike River.

ADOPTÉ

2017-061 AUTORISATION D'ACHAT POUR DE NOUVEAUX BOYAUX
SERVICE DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues pour l'achat de nouveaux boyaux soit :

CSE Incendie et Sécurité inc : 4 272.13\$;
L'Arsenal CMP Mayer inc : 4 152.90\$;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise l'achat de nouveaux boyaux au montant de **4 152.90\$** (taxes incluses) chez L'Arsenal CMP Mayer inc et ceci pour le service des incendies Saint-Armand/ Pike River.

ADOPTÉ

RETIRÉ 2017- PAIEMENT FACTURES : SERVICE DE SECURITÉ INCENDIE SAINT-ARMAND HEURES DU DIRECTEUR DÉCEMBRE 2016

RETIRÉ 2017- PAIEMENT FACTURES : SERVICE DE SECURITÉ INCENDIE SAINT-ARMAND HEURES DU DIRECTEUR JANVIER 2017

LOISIRS / CULTURE / MÉDIATHÈQUE

2017-062 DEMANDE UTILISATION INTERNET / HÔTEL DE VILLE

ATTENDU une demande de la part de citoyens de la municipalité de Pike River d'avoir accès pour l'utilisation du service d'internet;

ATTENDU que le service est offert aux heures d'ouverture de la médiathèque seulement;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise l'accès à l'internet seulement sur les heures d'ouverture de la médiathèque.

ADOPTÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

2017-063 AUTORISATION DE PAIEMENT / FACTURE EXCAVATION GIROUX

CONSIDÉRANT que le propriétaire a été informé des démarches de la municipalité à procéder à l'exécution des travaux d'une nouvelle installation septique ainsi que la disposition des résidus sur le terrain;

CONSIDÉRANT la réception de la facture #3698 au montant de 6 602.39\$ (taxes incluses);

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Sylvie Jeannotte**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire le paiement de l'ordre de **6 602.39\$** (taxes incluses) à l'entrepreneur Excavation Giroux inc pour des travaux d'une nouvelle installation septique et que tous ses frais supplémentaires soient assimilés au compte de taxe de la propriété en défaut et ceci par le règlement des taux de taxation 2017 (09-0217).

ADOPTÉ

FINANCES ET IMMOBILISATIONS

2017-064 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DU DÉPÔT DE GARANTIE / NOPAC CONTRAT COLLECTE ORDURES 2015-2016

CONSIDÉRANT la réception du chèque de garantie lors de l'appel de proposition pour la collecte des ordures années 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT sur demande de M. Marc Vallée de déposer le chèque de dépôt de garantie;

CONSIDÉRANT la fin dudit contrat et sur demande de M. Vallée à lui rembourser son dépôt de garantie au montant de 3 237.44\$;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un chèque au montant de 3 237.44\$ pour le remboursement de dépôt de garantie.

ADOPTÉ

2017-065 AUTORISATION DE PAIEMENT / ÉCART SOMMAIRE DAS 2016

CONSIDÉRANT l'émission des relevés 1 pour l'année d'imposition 2016 et le paiement des versements mensuels auprès de Revenu Québec;

CONSIDÉRANT un écart de 72.05\$ ce qui vaut à la partie du CNT / cotisation relative aux normes du travail;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire le paiement de 72.05\$ auprès de Revenu Québec.

ADOPTÉ

2017-066 ADOPTION NOUVEAU MONTANT QP 2017 DE LA MRC ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que selon la résolution 2016-355, il est indiqué que le montant de la QP 2017 de la MRC sera d'un montant préliminaire de 48 492\$;

CONSIDÉRANT que la MRC a revu au montant de la quote part de chacune des municipalités et ainsi une baisse de notre quote a été recalculée à 43 381\$

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que ce conseil municipal approuve le montant réel de notre quote part 2017 pour un montant de l'ordre de **43 381\$** à la MRC Brome Missisquoi et autorise le paiement en 2 versements le 15 mars 2017 au montant de 24 720\$ et le 15 juin 2017 au montant de 18 661\$.

ADOPTÉ

BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE

2017-067 ACHAT AIR CLIMATISÉ / SALLE DU CONSEIL/ HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès d'un fournisseur supplémentaire pour faire l'achat et l'installation d'un air climatisé dans la salle du conseil;

CONSIDÉRANT les prix de:

	Climatiseur
• GNR Corbus	2 750\$

CONSIDÉRANT le prix de RCCT 2 600\$;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation d'un climatiseur auprès de RCCT de Bedford au montant de 2 600\$ + taxes.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois de janvier 2017.

RAPPORTS DES INSPECTEURS

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M.Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

La conseillère Sylvie Jeannotte ne prends pas part à la discussion et se retire déclarant un intérêt.

2017-068 APPROBATION DE PAIEMENT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sonia Côté (rémunération/ janvier 2017)	3 359.41\$
Sonia Côté (km janv. 2017)	90.75\$
Desjardins (RRS) janv. 2017	244.80\$
Desjardins (ass coll) fév. 2017	332.28\$

Il est proposé **Jean Asnong**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

D'approuver les dépenses ci-hauts énumérées.

ADOPTÉ

La conseillère Sylvie Jeannotte reprends son siège et prends part au discussion.

**2017-069 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS
DE JANVIER 2017**

Martin Bellefroid	719.30\$
Sylvie Jeannotte	243.72\$
Jean Asnong	243.72\$
Julie Fontaine	243.72\$
Marianne Cardinal	243.72\$
Hélène Campbell	243.72\$
Stephan Duquette	243.72\$
CARRA (déc. 2016)	407.83\$
CARRA / DA 2016	152.49\$
AXION (internet, tel, fax) fév.2017	262.67\$
AXION (internet pompier) fév.2017	68.93\$
BELL (Ipad)	40.48\$
Revenu Canada (DAS déc. 2016)	928.55\$
Revenu Québec (DAS déc. 2016)	2 763.51\$
Hydro-Québec (luminaires: déc. 2016)	308.89\$
Hydro-Québec (loisirs) 28-10 au 20-12-2016	25.51\$
Pétroles Dupont 16-12-2016	781.72\$
Pétroles Dupont 11-01-2017	592.54\$
Visa Desjardins (essence voirie déc.2016)	144.96\$
Visa Desjardins (essence voirie janv. 2017)	96.00\$
Visa Desjardins (frais annuel)	60.00\$
Visa Desjardins (achat roues pour chariot)	134.05\$
Visa Desjardins (Envoi calendrier # 2, ajout permis en ligne site WEB)	115.25\$
TOTAL :	<u>9 959.16\$</u>

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Stephan Duquette**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

Que les dépenses incompressibles du mois de janvier 2017 soient approuvées.

ADOPTÉ

2017-070 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2017

Employés municipaux	2 240.92\$
ADMQ (cotisation 2017)	859.64\$
Atelier Mathieu Forgues	5.94\$
Bruno Lavoie	80.48\$
COMBEQ (cotisation 2017)	402.41\$
Éditions FD	155.40\$
GESTIM (4 au 18-1-2017)	1 121.59\$
Imprimerie Sur Del	169.01\$
Journal Le Saint-Armand	43.00\$
L'Homme & Fils	120.70\$
NOPAC (recyclage) janv. 2017	1 118.02\$
Petite Caisse	254.85\$

Récupération 2000 (ordures janv. 2017)	1 343.65\$
RIEDSBM (janv. 2017) 18.26TM	1 346.49\$
Uniformes Beaudin	126.47\$
Ville de Cowansville	<u>57.49\$</u>
TOTAL:	<u>11 854.49\$</u>

Adams Excavation / 3è vers déneigement 2016-2017 14 360.00\$

ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JANVIER 2017

Il est proposé par **Sylvie Jeannotte**,
Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:
Que les comptes dus au mois de janvier 2017 soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

DÉBUT : 20h57 FIN : 20h57

SUJETS

Aucune question

2017-071 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:
Que la séance soit levée 20h57.

ADOPTÉ

Martin Bellefroid
Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté
Sonia Côté
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, **Sonia Côté**, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponible pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès verbal de la séance **6 février deux mille dix sept** sont effectuées.

Sonia Côté
Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid
Martin Bellefroid, maire